

CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale (CR 2020-901)

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0202 – Autres moyens généraux

Programme HP0202-016 « Subventions à divers organismes »

Texte de l'amendement :

Le Programme HP0202-016 « Subventions à divers organismes » est abondé de 0,720 M€ en autorisations d'engagements et de 0,720 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

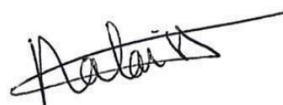
**RÉPONDRE À LA DÉFIANCE ET À LA CRISE DÉMOCRATIQUE :
RESPECTER ET RECONNAÎTRE LE RÔLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES**

La droite francilienne a fait le choix de **diminuer de plus de 40%** les subventions aux organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale dans notre région soit une baisse cumulée et totale de **329 751 euros**. En 2021, la ligne de l'action est encore en baisse en AP comme en CP.

Le soutien régional aux organisations syndicales représentatives n'est pas obligatoire, il participe à la démocratie sociale. Comment l'exécutif régional peut-il se faire le chantre du dialogue social et sabrer ainsi le soutien régional à des corps intermédiaires que sont les organisations syndicales ? La pratique du double langage à ce point est un exercice de la droite pour le moins acrobatique.

La profondeur de la crise politique, de la défiance et de la méfiance de nombre de citoyens vis-à-vis du monde institutionnel de manière générale devrait, au contraire, amener la droite régionale à un soutien renforcé à ces corps intermédiaires.

Céline MALAISÉ



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale (CR 2020-901)

Code fonctionnel 0202 – Autres moyens généraux

Programme HP 0202-004 « dépenses associées aux frais de personnel »

Action « Formation »

Texte de l'amendement :

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 1,28 M€ en autorisations d'engagements et de 1,405M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

**POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ POUR LES FRANCILIEN·NE·S :
LES AGENT·E·S DOIVENT POUVOIR SE FORMER**

Les personnels de la Région doivent être en mesure de garantir un service public de qualité aux Francilien·ne·s et être formés de manière continue tout du long de leur carrière. Pour faire face notamment aux modifications des conditions de travail avec le télétravail qui a vocation à perdurer, les agents régionaux doivent pouvoir se former à la fois sur le plan technique, pour apprendre à maîtriser les outils numériques, et managérial à distance. Pour rappel, **en 2020, 1 306** agents ont opté pour le télétravail, **jusqu'à deux jours par semaine, sur environ 1 400** postes éligibles.

Continuer de baisser la ligne dédiée est incompréhensible. A contrario, le groupe Front de gauche souhaite doubler cette ligne.

Céline MALAISÉ



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale (CR 2020-901)

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé

Programme HP 0201-007 « Frais de personnel »

Action « Rémunération et charges de personnel »

Texte de l'amendement :

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 1 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel » : 34 M€

Exposé des motifs

SÉCURISER LES FONDS EUROPÉENS EN CRÉANT 20 POSTES d'AGENT·E·S PUBLICS

Après avoir traversé une crise grave suite à plusieurs audits et de nombreux départs en quelques mois en 2019, la direction Europe du Conseil régional doit être consolidée afin de travailler dans les meilleures conditions pour répondre aux impératifs fixés par la Commission européenne et le traitement des dossiers des demandeurs et des attributaires.

Devant une charge de travail lourde, une fin de programme 2014-2020 chaotique et un futur programme 2021-2027 à peine anticipé, il est impératif que les moyens humains soient renforcés de manière pérenne et interne aux services régionaux, en stoppant l'externalisation d'un certain nombre de missions de ce service. Le développement de cette externalisation pourrait conduire à une privatisation des services d'instruction et de certification des dossiers. L'exécutif régional a tout dernièrement exprimé avec justesse des louanges à ce service et ses agents pour la qualité de son travail. Il convient désormais de passer aux actes, d'arrêter toute externalisation en le renforçant par des postes de fonctionnaires.

Céline MALAISE



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale (CR 2020-901)

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé

Programme HP 0201-007 « Frais de personnel »

Action « Rémunération et charges de personnel »

Texte de l'amendement :

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 40 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés » :

- . programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel » : 34 M€*
- . programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat personnel » : 6 M€*

Exposé des motifs :

**POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ POUR TOU·TE·S LES FRANCILIEN·NE·S :
RECRÉER LES 200 POSTES DE FONCTIONNAIRES SUPPRIMÉS DEPUIS 2016**

Cet amendement propose de stabiliser le nombre d'agents au siège de la région en réintégrant les 200 postes dont les suppressions ont toutes été entérinées par le vote des budgets régionaux depuis 2016.

Si l'emploi en Île-de-France doit être une priorité, il nous semble essentiel que la Région se montre exemplaire. Le développement de l'emploi doit aussi passer par la création d'emplois publics stables, donc sous statut de fonctionnaire et non systématiser la contractualisation sous contrat privé, comme le prévoit, une fois de plus, l'article 17 de la délibération du présent rapport. Supprimer des postes d'agents de la fonction publique revient à réduire et dégrader la qualité du service rendu aux Francilien-ne-s. Faire pareil avec moins d'agents relève de l'illusion d'autant que la situation économique et sociale de nombre de Francilien-ne-s exige que la Région fasse plus et mieux pour tous les Francilien-ne-s et tous les territoires.

Recréer les 200 postes supprimés depuis 2016 est donc une urgence pour les conditions de travail des agent-e-s au siège qui n'ont cessé de se dégrader depuis l'arrivée de Valérie Pécresse. Nombre de services sont aujourd'hui dans une situation extrêmement tendue renforcée par une réorganisation à marche forcée menée en parallèle du déménagement et d'une généralisation de pratiques managériales calquées sur des pratiques d'un autre temps ayant cours dans le secteur privé.

Créer des postes d'agents améliore la qualité du service régional rendu aux habitantes et habitants de la Région. Faire l'inverse comme la droite régionale dégrade et démantèle le service public d'autant plus que l'externalisation des fonctions a un coût financier bien plus lourd pour la collectivité et donc les Francilien-ne-s?

Céline MALAISIÉ



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale (CR 2020-901)

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré »

Code fonctionnel 222 – Lycées publics

Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées»

Action « Œuvres sociales »

L'action « Œuvres sociales » est abondée de 0,140 M€ en crédits de paiement.

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé

Programme HP 0201-007 « Frais de personnel »

Action « Œuvres sociales »

L'action « Œuvres sociales » est abondée de 0,510M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement», sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

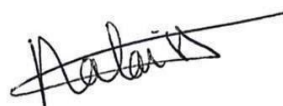
Exposé des motifs

**AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS RÉGIONAUX :
LES OEUVRES SOCIALES DOIVENT Y CONTRIBUER**

La sous dotation de la ligne budgétaire œuvres sociales alors que les besoins sociaux des agents régionaux ne cessent de croître à l'image de nos concitoyens révèle une inadaptation de l'évaluation des besoins. A cela s'ajoute une non-utilisation de droits pour cause, par exemple, de dématérialisation. Alors que les traitements des agents publics sont gelés depuis 2009, cela paraît aberrant que des prestations sociales régionales ne puissent bénéficier à tou-te-s les agent-e-s.

Il est urgent de revoir les dispositifs dont peuvent bénéficier les agent-e-s afin qu'ils répondent au mieux à leurs besoins et de réfléchir à leur accessibilité numérique et de les augmenter afin d'améliorer le pouvoir d'achat de celles et ceux qui font vivre le service public régional.

Céline MALAISÉ



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020

Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale (CR 2020-901)

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0202 – Autres moyens généraux

Programme HP 0202-004 « dépenses associées aux frais de personnel »

Action « Formation anti-harcèlement »

Une nouvelle action « Formation anti-harcèlement » est créée et dotée de 1 M€ en AE et CP

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré »

Code fonctionnel 222 – Lycées publics

Programme HP222-024 « Dépenses associées aux agents des lycées »

Action « Formation anti-harcèlement »

Une nouvelle action « Formation anti-harcèlement » est créée et dotée de 2 M€ en AE et CP

Chapitre 934 – Frais de fonctionnement des groupes

Programme HP01-03 - Frais de fonctionnement des groupes

Action « Formation anti-harcèlement »

Une nouvelle action « Formation anti-harcèlement et violences sexistes au travail » est créée et dotée de 0,5 M€ en AE et CP

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

POUR UNE RÉGION #METOO : FORMER ET SENSIBILISER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES AU TRAVAIL

En 2018, l'Institut national d'études démographiques-INED publiait les résultats d'une vaste enquête sur les violences auxquelles les femmes sont confrontées dans la rue et les transports. L'enquête Virage, réalisée en 2015 à partir de 27 268 témoignages et financée par la région Île-de-France, permet de mieux cerner ce que vivent les femmes et les hommes au sein des espaces publics. Les résultats sont saisissants.

Ainsi, « les femmes et les hommes ne sont pas égaux et ne subissent pas le même fait ». Ni en quantité ni en ressenti. Un quart des femmes interrogées estiment ainsi avoir subi au moins un des faits évoqués dans l'année écoulée, qu'il s'agisse de sifflements (20%), d'insultes (8%), d'avoir été suivies (3%), d'avoir subi un pelotage avec baiser forcé (2%), des propositions sexuelles insistantes (1%) ou de l'exhibitionnisme et du voyeurisme (1%), détaille l'Institut.

En découle par ailleurs que ce qui peut paraître grave pour les femmes ne l'est pas forcément pour les hommes, ou encore que plus d'un million de femmes sont aujourd'hui concernées par des cas de harcèlement ou d'atteintes sexuelles.

Les résultats de cette enquête ne font en réalité que confirmer les faits de harcèlement longtemps vécus de manière cachée, aujourd'hui plus visibles grâce au mouvement #Metoo qui a libéré la parole des femmes mais surtout permis à ce qu'elle soit entendue.

Si la parole est là, la sanction de comportements de harcèlement et la sanction des violences est encore minime car pour les femmes c'est entrer dans un processus long et judiciairisé souvent néfaste pour la carrière professionnelle et sans garantie d'obtenir sanction et réparation.

Pour sensibiliser et former à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes au travail, la Région doit agir auprès de l'ensemble de ses agents afin d'être exemplaire.

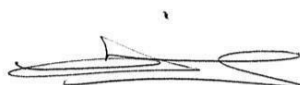
Céline MALAISÉ



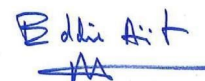
Maxime des GAYETS



Ghislaine SENÉE



Eddie AÏT



CONSEIL RÉGIONAL DES 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2020**Rapport n° CR 2020-060 : Projet de budget 2021**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale (CR 2020-901)**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré »

Code fonctionnel 222 – Lycées publics

Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées »

Action « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées »**Texte de l'amendement :**

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 16,4 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs**RÉPONDRE AUX BESOINS IMMÉDIATS ET PRÉPARER L'AVENIR**

Depuis plusieurs années, le groupe Front de gauche appelle à la création de postes de titulaires dans les lycées, sans être entendu. La seule solution trouvée pour pallier le manque de personnel, accentué ces derniers mois par la crise Covid, a été le recours à l'intérim par le biais des provideurs qui deviennent les donneurs d'ordres et endossent alors une responsabilité juridique.

Cette solution conjoncturelle est inefficace et détricote, une fois de plus, l'emploi public régional.

La situation dans les lycées est pourtant très tendue depuis plusieurs années. La sanctuarisation du nombre d'agents dans les lycées promise par la droite régionale n'est pas réelle. Les effectifs ramenés au nombre de lycées et d'élèves ont baissé à tel point que 240 embauches ont été nécessaires depuis septembre. Cela reste insuffisant. Les remontées des personnels des lycées font état de nombreux établissements fonctionnant toujours avec 50% des effectifs alors qu'il faudrait 120% pour pouvoir mettre en œuvre le protocole sanitaire dans les salles de classes, dans les restaurations scolaires et dans les internats. D'autres sont dans des situations intenable : le 26 novembre, il manquait, au lycée Flora Tristan à Montereau Fault Yonne (77), 8 agents sur 9 dont six personnels d'entretiens. Il ne restait sur place qu'un seul agent pour montrer le protocole à 5 intérimaires qui ne disposaient, par ailleurs, d'aucune tenue de protection...

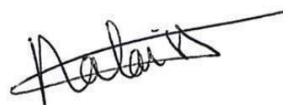
500 intérimaires auraient travaillé dans les lycées depuis septembre dans tous les corps de métier, y compris en cuisine, avec les problèmes de manque de formation technique, de sécurité ou sanitaire que cela pose. Ces agents sont en concurrence sur un même établissement avec des personnels payés différemment, avec une formation absente pour les uns, avec un statut différent : c'est la porte ouverte à une privatisation qui met à mal ce qui fait la fonction publique territoriale et la qualité du service public régional.

L'exécutif régional gère le court terme et ne tient absolument pas compte des derniers bilans sociaux qui montrent la nécessité de recruter 680 personnels régionaux supplémentaires dans les lycées pour atteindre les postes nécessaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail des personnels techniques estimée à plus de 20%, faire face aux arrêts maladies et anticiper le départ à la retraite d'un nombre important de TOS dans les années à venir.

Dans le rapport d'orientations budgétaires 2021, il est d'ailleurs mentionné que d'ici un an, en 2022, le quart des effectifs des 8 500 agents permanents des lycées sera renouvelé. Cela représente l'embauche nécessaire de 2125 agents pour maintenir à l'identique les moyens humains aujourd'hui consacrés aux 465 EPLE franciliens.

En conséquence, nous demandons la création immédiate de 680 postes d'agents titulaires pour répondre aux urgences, alimenter des brigades de remplacement territorialisée pour intervenir afin de répondre aux besoins toujours plus nombreux.

Céline MALAISÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right.